

**PERTINENT ANIMAL HEALTH, INC.
FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée pour se conformer aux règlements de l'UE Nos 1907/2006 et 2020/878.

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ECO-SOLUTION MOUCHES ADULTES
Date de préparation de la FDS : 10 juin 2022 ; revision 15 mars 2023
Unique Formula Identifier : A280-20AK-200K-CTFN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Aucune utilisation recommandée connue.
Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : Pertinent eco-solutions
 53, route de Samadet
 64410 Arzacq-Arraziguet
Numéro d'appel d'urgence : 05 59 04 59 86

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Renseignements d'urgence en cas de dispersion : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>
 +33 1 45 42 59 59

Section 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification SGH :

Classification physique :	Classification en matière de santé :	Classification environnementale :
Non classé.	Lésions oculaires - Catégorie 1 - (H318) Irritant pour la peau - Catégorie 2 - (H315) Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - (H317) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 - (H335)	Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage :

Danger !



Contenu : Géraniol, dodécyl sulfate de sodium, huile de menthe des champs

Phrases de risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les brumes ou vapeurs.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés en dehors du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON or un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers : Aucun autre risque connu.

Section 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange :

Nom chimique	No CAS	Numéro EINECS / numéro d'enregistrement REACH	%	Classification	LCS (limites de concentration spécifique)/Facteur M/ATE (valeurs estimées de toxicité aiguë)
Géraniol	106-24-1	203-377-1	25-35	Lés Ocul 1 (H318) Irrit. peau 2 (H315) Sensib. cutanée 1 (H317)	ATE (voie orale) : 3 600 mg/kg Valeurs estimées de toxicité aiguë (ATE) par voie dermique : > 5 000 mg/kg
Lactate d'éthyle	97-64-3	202-598-0	10-20	Liq. inflam. 3 (H226) Lés Ocul 1 (H318) STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) SE 3 (H335)	ATE (voie orale) : > 2 000 mg/kg, ATE (inhalation) : > 54 mg/l/4 h
Dodécyl sulfate de sodium	151-21-3	205-788-1	5-15	Tox. aiguë 4 (H302) Lés Ocul 1 (H318) Irrit. peau 2 (H315) Aquatique chronique 3 (H412)	Irritat ocul 2 : 10-<20% Lés Ocul 1 : >=20% ; ATE (voie orale) : 1 200 mg/kg, Valeurs estimées de toxicité aiguë (ATE) par voie dermique : > 2 000 mg/kg
Huile de girofle	8000-34-8	616-772-2	<5	Irrit. yeux 2 (H319) Irrit. peau 2 (H315) Sensib. cutanée 1 (H317)	ATE (voie orale) : 2 650 mg/kg Valeurs estimées de toxicité aiguë (ATE) par voie dermique : 2 500 mg/kg
Huile de menthe des champs	68917-18- 0	614-794-7	<5	Tox. aiguë 4 (H302) Irrit. yeux 2 (H319) Irrit. peau 2 (H315) Sensib. cutanée 1 (H317) Aquatique chronique 2 (H411)	ATE (voie orale) : 1 240 mg/kg

La composition spécifique et/ou le pourcentage exact des constituants ne sont pas divulgués, car ils constituent un secret industriel.

Voir la Section 16 pour des informations complémentaires sur la classification SGH.

Section 4. Premiers secours :

4.1. Description des premiers secours :

Les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement les yeux à grande eau pendant 20 minutes, en gardant les paupières ouvertes pour s'assurer que la substance est bien éliminée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

La peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone exposée soigneusement à l'eau et au savon pendant plusieurs minutes. Si une irritation ou une éruption se développe, consulter un médecin. Lavez les vêtements avant de les réutiliser.
Inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile ou que l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne provoquez pas de vomissement à moins d'indication du personnel médical. Gardez toujours la personne calme et au chaud. Recourir à l'assistance d'un médecin si des symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut entraîner une irritation oculaire grave et une possible lésion oculaire. Peut provoquer une irritation modérée cutanée et des voies respiratoires. Peut causer une sensibilisation de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Des soins médicaux immédiats sont nécessaires en cas de contact avec les yeux.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction : Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Ce produit n'est pas classé comme inflammable ou combustible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone et autres composés toxiques ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à adduction d'air approuvé, et des vêtements de protection complets. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau. Contenir l'eau utilisée lors de la lutte contre les incendies pour éviter qu'elle n'atteigne les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Portez des vêtements protecteurs appropriés pour éviter le contact avec les yeux et la peau y compris des gants étanches, des lunettes de sécurité et un respirateur au besoin. Éviter de respirer les brumes ou vapeurs. Ventiler le local.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter les rejets dans l'environnement. Rappelez les déversements et les dégagements tel qu'exigé aux autorités appropriées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recouvrir d'une substance absorbante inerte et recueillir dans un conteneur approprié en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections : Voir la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle et la Section 13 pour les renseignements concernant l'élimination.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs, aérosols ou brumes. Assurer une ventilation suffisante du local. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Portez toujours des gants étanches, des lunettes de sécurité de protection contre les agents chimiques et des vêtements protecteurs pour la manipulation du produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Tenir ce produit à l'abri de la chaleur et des flammes. Gardez les contenants fermés lorsque vous n'utilisez pas le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker dans un récipient placé dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri des agents oxydants et des matériaux incompatibles. Lorsqu'il n'est pas utilisé, maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune utilisation finale particulière connue.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Limites d'exposition
Géranol	Aucune limite n'a été établie.
Lactate d'éthyle	Aucune limite n'a été établie.
Dodécyl sulfate de sodium	Aucune limite n'a été établie.
Huile de girofle	Aucune limite n'a été établie.

Nom chimique	Limites d'exposition
Huile de menthe des champs	Aucune limite n'a été établie.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Ventilation : Utiliser en présence d'une ventilation générale ou locale par aspiration adéquate pour minimiser les niveaux d'exposition.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Pour les opérations au cours desquelles les niveaux d'exposition peuvent être élevés, il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé avec cartouches pour poussières/brouillards ou un masque à adduction d'air. Le choix et l'utilisation d'un respirateur devraient se faire en fonction du type, de la forme et de la concentration du contaminant. Suivez les règlements applicables et de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En Europe, suivre la norme EN 149.

Protection de la peau : Des gants imperméables sont recommandés pour éviter le contact avec la peau. Pour le choix des gants, veuillez contacter votre fournisseur de gants. En Europe, suivre la norme EN 374.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection chimique pour éviter le contact avec les yeux. En Europe, suivre la norme EN 166.

Autre équipement de protection : Des vêtements étanches sont exigés pour éviter le contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels. En Europe, suivre la norme EN 13034. Il faudrait prévoir dans le secteur de travail un bassin oculaire et une douche de sécurité.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique : Liquide	pH : Pas de données disponibles.
Couleur : Incolore	Viscosité cinématique : Pas de données disponibles.
Odeur : Odeur caractéristique	Solubilité : Soluble dans l'eau.
Point de fusion/point de congélation : 0 °C (32 °F) (environ)	Coefficient de partage : n-octanol/eau : Pas de données disponibles.
Point d'ébullition / plage : 100,3 °C (212,5 °F) (produit similaire)	Pression de vapeur : Pas de données disponibles.
Inflammabilité (gaz, liquide, solide) : Sans objet.	Densité relative : Pas de données disponibles.
Limites d'inflammabilité : LIE : Pas de données disponibles. LES : Pas de données disponibles.	Pression de vapeur relative : Pas de données disponibles.
Point d'éclair : > 100,3 °C (> 212,5 °F) (Pensky-Martens en vase clos) (produit similaire)	Caractéristiques des particules : Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles.	Température de décomposition : Pas de données disponibles.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique : Sans objet.

9.2.2. Autres caractéristiques en matière de sécurité : Sans objet.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Non réactif

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales de stockage et de maniement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne risque pas de se produire.

10.4. Conditions à éviter : Tenir à l'abri de la chaleur et des flammes ouvertes.

10.5. Matières incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et d'autres composés toxiques ou irritants.

Section 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :****Effets potentiels sur la santé :**

Les yeux : Peut entraîner une irritation oculaire grave accompagnée de douleur, de larmoiements et de rougeur. Peut provoquer une lésion oculaire permanente.

La peau : Peut causer une irritation modérée de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée (sensibilisation).

Inhalation : L'inhalation de brumes ou vapeurs peut entraîner une irritation modérée du nez et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : L'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Risques chroniques : Aucun risque chronique connu.

Valeurs de toxicité aiguë :

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) du produit : > 2 000 mg/kg (voie orale) ; > 5 000 mg/kg (voie dermique)

Géranol : DL50 voie orale, rat - 3 600 mg/kg ; DL50 peau, lapin - > 5 000 mg/kg

Lactate d'éthyle : DL50 voie orale, rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation, rat - > 5,4 mg/l/4 h

Dodécyl sulfate de sodium : DL50 voie orale, rat - 1 200 mg/kg ; DL50 peau, lapin - > 2 000 mg/kg

Huile de girofle : DL50 voie orale, rat - 2 650 mg/kg ; DL50 peau, lapin - 2 500 mg/kg

Huile de menthe des champs : DL50 voie orale, rat - 1 240 mg/kg

Pulégone : DL50 voie orale, rat - 470 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit est potentiellement irritant pour la peau, sur la base de ses ingrédients.

Lésions / irritation oculaires : Ce produit est potentiellement corrosif pour les yeux, sur la base de ses ingrédients.

Irritation des voies respiratoires : On peut s'attendre à ce que ce produit provoque une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée : Sur la base de ses ingrédients, on peut s'attendre à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur les listes de cancérigènes du CIRC, du NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis) et du règlement CLP de l'UE.

Toxicité pour la reproduction : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers : Sans objet.

11.2.1. Propriétés de perturbateur endocrinien : Aucune propriété de perturbateur endocrinien n'est connue.

11.2.2. Autres informations : Sans objet.

Section 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité :**

Géranol : CL50 à 96 h, *Danio rerio* - 22 mg/l ; CE50 à 48 h *Daphnia magna* - 10,8 mg/l ; CE50 à 72 h, *Desmodesmus subspicatus* - 13,1 mg/l

Lactate d'éthyle : CL50 à 96 h, *Danio rerio* - 320 mg/l ; CE50 à 48 h *Daphnia magna* - 683 mg/l

Dodécyl sulfate de sodium : CL50 à 96 h, *Pimephales promelas* - 29 mg/l ; CE50 à 48 h, *Ceriodaphnia dubia* - 5,55 mg/l ; NOEC (concentration sans effet observé) à 42 jours, *Pimephales promelas* - >= 1,357 mg/l

Huile de menthe des champs : CL50 à 96 h, poisson - 3,01 mg/l (QSAR [relation quantitative structure-activité]) ; CE50 à 48 h *Daphnia magna* - 2,43 mg/l

Ce produit est classifié comme étant nocif pour l'environnement aquatique, avec des effets à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité : Le géranjol et l'huile de menthe des champs sont facilement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Pas de données disponibles.

12.6. Propriétés de perturbateur endocrinien : Aucune propriété de perturbateur endocrinien n'est connue.

12.7. Autres effets néfastes : Sans objet.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets : Éliminez conformément aux règlements locaux, d'état/provinciaux et fédéraux.

Section 14. Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe(s) de risques :	14.4. Groupe d'emballage	14.5. Dangers pour l'environnement
UE ADR/RID	Aucun numéro ONU.	Nom d'expédition ONU non réglementé.	Aucune classe de risques.	Aucun groupe d'emballage.	Sans objet.
IMDG	Aucun numéro ONU.	Nom d'expédition ONU non réglementé.	Aucune classe de risques.	Aucun groupe d'emballage.	Sans objet.
IATA/ICAO	Aucun numéro ONU.	Nom d'expédition ONU non réglementé.	Aucune classe de risques.	Aucun groupe d'emballage.	Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Sans objet.

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

REACH : Ces produits sont conformes à la réglementation REACH applicable. Pour plus d'informations, contacter Pertinent Animal Health, Inc.

SVHC : Ce produit contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ci-dessous : Aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Pas de données disponibles.

Section 16. Autres informations

Date de la révision actuelle : 10 juin 2022

Résumé des révisions : Révision des Sections 2, 3, 8 et 11.

Date de révision antérieure : 29 avril 2022

Classification SGH pour référence (voir la Section 3) :

Tox. aiguë 4 - Toxicité aiguë - Catégorie 4

Aquatique chronique 2 - Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2

Aquatique chronique 3 - Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3
Lés Ocul 1 - Lésions oculaires - Catégorie 1
Irrit. yeux 2 - Irritant pour les yeux - Catégorie 2
Liq. inflam. 3 - Liquide inflammable - Catégorie 3
Liq inflam 4 - Liquide inflammable - Catégorie 4
Irrit. peau 2 - Irritant pour la peau - Catégorie 2
Sensib. cutanée 1 - Agent sensibilisant pour la peau - Catégorie 1
STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H227 - Liquide combustible.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nous croyons que l'information précédente est correcte, mais sans être globale et elle ne devrait être utilisée que comme guide. Pertinent Animal Health, Inc. ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit décrit ci-dessus.